

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13mars 2025

DELIBERATION 05 ONF – Forêt indivise MONTAUT - SAINT-PE DE BIGORRE – Assistance technique

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **3 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

Absents : M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme CAZENAVE donne procuration à M. FRANCIN
M. LORIOT DE ROUVRAY donne procuration à M. DEMASLES
M. SIRE donne procuration à Mme BERGE

Secrétaire de séance : Mme ESTRADE

DELIBERATION 05 ONF – Forêt indivise MONTAUT - SAINT-PE DE BIGORRE – Assistance technique

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'Office National des Forêts des Pyrénées Atlantiques concernant l'assistance technique pour les travaux d'entretien de la plantation P17 de la forêt indivise de Montaut – Saint-Pé-de-Bigorre.

Le montant de l'assistance s'élève à 180 € HT soit 216 € TTC payable pour la commune à hauteur de 50 % soit 108 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis et d'inscrire les crédits au prochain budget primitif.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

C. ESTRADE

Le 14 mars 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

